



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
11 novembre 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 10 b) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des informations et des résultats reçus des secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI)¹, ainsi que des vues exprimées par les Parties à leur sujet au titre du point 10 b) de l'ordre du jour de la quarante-septième session du SBSTA, « Questions méthodologiques relevant de la Convention : Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux ».
2. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à continuer de lui faire part, à ses sessions futures, des travaux menés sur les questions considérées.

¹ Les communications de l'OACI et de l'OMI sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7482>.

